

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

2019/03/04 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis, tenue à l'école de Saint-Louis, le lundi, 4 mars 2019, à 20h00, à laquelle séance sont présents :

Messieurs les conseillers : Jean-Pierre Arpin, Robert Charron, Yvon Daigle, Claude Dalcourt, Jean-Claude Drolet et Jacques Mathieu.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Stéphane Bernier, maire.

Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres présents affirment avoir reçu leur avis de convocation tel que prescrit par la loi.

3.1 Ouverture de la séance

Le président d'assemblée ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

3.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

19-03-25 Sur proposition de Claude Dalcourt, appuyée par Yvon Daigle, il est résolu d'adopter l'ordre du tel que présenté.

3.3 Adoption du procès-verbal de la séance du 4 février 2019 (c.c.)

Considérant que le procès-verbal a été présenté au conseil municipal ;

Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le procès-verbal dans les délais légaux;

19-03-26 Sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019. Dispense de lecture est donnée; Les conseillers et le maire déclarent avoir lu le procès-verbal.

3.4 Acceptation de la liste des factures à payer

19-03-27 Sur proposition de Yvon Daigle, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu de prendre acte de la liste des factures à payer et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer au montant de 53 036.97\$.

Je, Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Louis, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans les listes des factures à payer en date du 4 mars 2019 avec ajouts au montant de 53 036.97\$

3.5 Permis de construction (c.c. Liste des permis – Février 2019) et rapport de monsieur Richard Drapeau

Le rapport du mois de février est déposé au conseil ainsi que le rapport de M. Richard Drapeau, inspecteur.

3.6 Demande de l'assistance

Le conseil invite les personnes présentes à soumettre leurs demandes.

3.7 Correspondance

- 11-02-2019 Contact Richelieu-Yamaska – Centre de crise et prévention suicide;
11-02-2019 Services d’arbres de la Sablonnière – Offre de service;
14-02-2019 Commission des loisirs de Saint-Louis – Procès-verbal de la séance ordinaire du 06 février 2019;
20-02-2019 Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue – Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2019;
26-02-2019 Soges-Tech – Offre de service;
26-02-2019 Régie d’Aqueduc Richelieu Centre – Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2019;
27-02-2019 MRC des Maskoutains – Le Régional;
28-02-2019 Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue – Rapport financier 2018;
28-02-2019 Régie intermunicipale d’Acton et des Maskoutains – Rapport financier 2018;
04-03-2019 Régie intermunicipale d’Acton et des Maskoutains – Procès-verbal de la séance ordinaire par le conseil d’administration du 27 février 2019;

SUJETS À SUIVRE À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

3.8 **Administration générale :**

3.8.1 Adoption –Règlement 511-19 concernant les frais de fourniture et services.

19-03- 28

CONSIDÉRANT qu’il est opportun de décréter les tarifs exigibles pour la fourniture de certains biens ou services rendus par la municipalité;

CONSIDÉRANT les dispositions régissant la Municipalité de Saint-Louis, notamment à l’article 962.1 du *Code municipal* et aux articles 244.1 et suivants de *la Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, reproduction et la transmission de documents et renseignements personnels*;

CONSIDÉRANT qu’avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 4 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Robert Charron, le Conseil adopte le règlement ligne par ligne, article par article. Dispense de lecture ayant été donnée, le maire et les conseillers déclarent avoir lu le règlement.

Adoptée à l’unanimité.

3.8.2 Liste des personnes endettées pour taxes envers la municipalité

La directrice générale demande à tous les membres du conseil présents de confirmer avoir pris connaissance de l’état préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière et soumis en regard des personnes endettées pour taxes municipales envers la municipalité, le tout conformément à la Loi pour 2016. Les membres du conseil présents confirment tous avoir pris connaissance de ladite liste et l’avoir approuvée.

3.8.3 Transmission à la MRC des Maskoutains de l’état des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes et nomination des représentants de la municipalité lors de la vente pour non-paiement des taxes

19-03-29

Considérant que certains immeubles faisant partie du cadastre de la municipalité de Saint-Louis accusent des arriérés de taxes municipales de plus de deux ans;

Considérant la liste soumise au conseil par la directrice générale et secrétaire-trésorière auprès de ce conseil;

En conséquence, sur proposition de Jean-Pierre Arpin, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu, à l'unanimité, de transmettre à la Municipalité régionale de comté des Maskoutains tous les documents nécessaires à la mise en vente des immeubles pour non-paiement des taxes municipales 2016 selon la liste du 4 mars 2019 jointe à la présente résolution et intitulée « Immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales »;

De nommer le maire Stéphane Bernier, le maire suppléant Yvon Daigle, la directrice générale et secrétaire-trésorière Pascale Dalcourt ou son adjointe Guylaine Lapierre pour agir à titre de représentants de la municipalité lors de la vente pour non-paiement des taxes.

Adoptée à l'unanimité.

3.8.4 Campagne de vaccination antigrippale en milieu rural – Demande de service auprès du Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est

19-03-30

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs formulés dans l'étude Famille-Transport vise à « assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC »;

CONSIDÉRANT que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

CONSIDÉRANT que depuis l'année 2013, la MRC organise, avec le concours des municipalités locales et le CISSS de la Montérégie-Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Louis souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISSS de la Montérégie-Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Jean-Claude Drolet
Appuyée par Jacques Mathieu
IL EST RÉSOLU

DE DÉCLARER l'intérêt de la Municipalité de Saint-Louis à permettre à ses citoyens, au nombre de 722, de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISSS de la Montérégie-Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2019.

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement; et

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à acheminer, pour et au nom de la Municipalité, une demande au CISSS de la Montérégie-Est afin d'intégrer le territoire de la Municipalité dans le processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale.

Adoptée à l'unanimité.

3.9 Sécurité publique : Aucun point.

3.10 Transport – voirie municipale et entretien : Aucun point.

3.11 Hygiène du milieu : Aucun point.

3.12 Aménagement et urbanisme : Aucun point.

3.13 Loisirs et culture : Aucun point.

3.14 Activités d'investissement : Aucun point.

3.15 Varia ouvert

3.15.1 Engagement – inspecteur adjoint

19-03-31 CONSIDÉRANT les besoins d'un adjoint pour l'inspecteur;

CONSIDÉRANT l'étude des candidatures reçues;

En conséquence, sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu que le conseil confirme l'engagement de M. Simon Claing au poste d'inspecteur adjoint selon les conditions établies.

Adoptée à l'unanimité.

3.16 Période de questions

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

3.17 Levée de la séance

19-03-32 Sur proposition de Claude Dalcourt, appuyée par Jean-Claude Drolet, il est résolu, à l'unanimité, que la présente séance soit levée à 20h25.

Stéphane Bernier,
Maire

Pascale Dalcourt
Directrice générale & secrétaire-trésorière
Je, Stéphane Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.